

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2016

- Absente excusée : Véronique Legars
- Pouvoirs : Xavier Seguy à Xavier Maingue, Etienne Chatelon à Mathieu Rousseaux, Claire Meyer à Élisabeth Laffont, Patricia Lévêque à Vincent Thomas
- Désignation du secrétaire de séance : Agnès Courbon
- Approbation du CR du conseil du 7 décembre 2015 : **Approuvé à l'unanimité**
- Marché public : renouvellement de l'adhésion gratuite à la plateforme de dématérialisation : **1 abstention 9 voix pour** .
- Délibération pour demande subvention voirie, au département : pour les ponts de la Tannerie, Moûnes et le Quérat, la route de Toissieu à partir de la route de Beaujon jusqu'en limite de département (VC1), la Faye (VC6), les Chirattes (VC26), Dovezet partie basse (VC27) : **1 abstention 9 voix pour**
- Réorganisation des Syndicats des Eaux (Cance Doux, Annonay Serrières) et adhésion pour distribution d'eau sur Dovezet : **Reportée en attente de précisions.**
- Délibération déclarant avoir pris connaissance du Rapport hydrogéologique du captage de Barbelle à Vanosc : En complément d'information un projet éolien en cours d'instruction qui a fait l'objet d'une étude hydrogéologique menée par le bureau sésame dans laquelle a été notifiée la présence de ce captage dans le versant sud et que des mesures ont été préconisées en phase chantier : **1 abstention 9 voix pour.**
- Délibération pour demander la subvention DETR pour l'aire de jeux, son implantation et d'un espace sanitaire secteur de Montchal : **1 Abstention 9 voix pour.**
- Salle le Tilleul : Nouveau règlement et tarifs de location . **Ajourné en attente de complément d'information.**
- COCS : Choix de nos futurs chantiers : école pour 170 000 € minimum pour la dalle et l'isolation intérieure, salle le Tilleul pour 150 000 € pour désamianter, consolider et isoler la toiture .... **Réflexion à poursuivre.**
- Délibération pour demander le transfert des biens de la Section de Ceylionnas : Vu que la consultation du 18 janvier a mobilisé moins de la moitié des électeurs, l'article L2411-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales s'applique. Le transfert est donc demandé au préfet ainsi que la distraction des parcelles au régime forestier de l'ONF pour le compte de la section de Ceylionnas et leur soumission pour le compte de la commune. **2 abstentions 8 voix pour**
- Délibération pour la création d'une extension de la ligne électrique aérienne à Montchal pour le projet de construction du GAEC de Montchal : Vu l'article L

332-8 du Code de l'urbanisme qui s'appliquera pour la participation du pétitionnaire.

- Dossier SIEL THD 42 : le SIEL demande de dénommer les voies. **Ajourné manque de précisions**

Questions diverses :

- Aménagement de la loge de la salle le tilleul: Simulation avec emplacement des étagères, cloisons et portes anti-feu.
- Chaudière de l'école : Un changement est à prévoir du fait de sa vétusté, des devis vont être demandés.
- **Prochain conseil le 29 février à 19h30.**